



Règlement Challenge Murois *

Article 1 L'Etoile Cycliste Muroise, organise le Samedi 19 Octobre 2019, à St Laurent de Mure, une course chronométrée contre la Montre individuel ou par équipe de Deux, ouverte à tous les coureurs licenciés FFC, et aux non licenciés, munis d'un certificat médical autorisant la pratique du cyclisme en compétition de moins de un an.

*Les coureurs mineurs non licenciés devront fournir une autorisation parentale datée et signée.

*Le port du casque à coque rigide homologué, est obligatoire; il devra être porté pendant toute la durée de l'épreuve.

*Tout concurrent équipé d'un vélo avec assistance électrique, sera disqualifié.

Article 2 La remise des Dossards se fera rue de l'Ancien Lavoir; ZAC Terre Valet à Saint Laurent de Mure Le dossard sera fixé sur la poche droite du maillot par 4 épingles Circuit de:9,400 km, soit deux Tour =18,800 km, 1 Tour de 9,400 km pour les moins de 16 ans. Chaque concurrent devra respecter le code de la route et rouler à droite de la chaussée, tout concurrent suivi par un véhicule non officiel sera disqualifié, et le véhicule s'engage à des poursuites.

Article 3 Le montant de l'engagement pris à l'avance (site internet) est fixé à :

- 11 € par personne pour l'Individuel licencié FFC
- 21 € pour le Gentleman licenciés FFC
- 17 € pour les catégories jeunes licencié FFC

Pour les non licenciés FFC munis d'un certificat médical, plus 2 €.

Inscription sur place, supplément de 4 €

Pour chaque inscription soit prise en compte, le règlement en ligne devra avoir été fait.

Toute non-présentation du concurrent au départ ne pourra donner lieu à aucun remboursement, sauf annulation de l'épreuve.

Il est possible de s'inscrire sur place, en fonction des places disponibles de 11H30 à 15H00.

Chaque participant devra présenter sa licence homologuée ou un certificat médical apte à la pratique du cyclisme en compétition.

Article 4 Chaque participant est prévenu que le Challenge peut être annulé pour des raisons de sécurité par la Préfecture de Police ou en cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard) ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler en dernière minute

Article 5 L'organisateur est couvert par une Police d'Assurance Responsabilité Civile, et une Assurance participants occasionnels, pour les participants non licenciés ou adhérents à une autre Fédération. Le club décline toute responsabilité en cas d'accident, ou défaillance, consécutif à un mauvais état de santé. Le club décline toute responsabilité, en cas de vol, ou de détérioration du matériel ou d'équipement individuel avant ou pendant la durée de l'épreuve. Le fait de s'inscrire à ce challenge, implique, de la part des participants, l'acceptation du présent règlement.

Article 6 Le chronométrage et les classements à l'Arrivée, seront assurés par l'ECM Les classements et les Récompenses seront établies pour chacune des catégories après l'Arrivée.